

INFORMATIONS DE RENTRÉE 2022/2023



LA RENTREE SE PREPARE...

Dans quelques jours, vos enfants vont reprendre le chemin de l'école ! Tous les moments passés en famille, entre amis ont permis à chacun de se ressourcer pour bien démarrer cette nouvelle année scolaire !

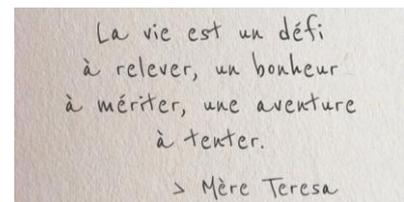
On revient avec de nouveaux projets, une nouvelle équipe... L'objectif principal est de permettre à chacun de vivre de bons moments à l'Ecole Notre Dame en apprenant, en grandissant...

Nous sommes aussi heureuses d'accueillir les nouvelles familles et souhaitons qu'elles se sentent bien avec nous !

Cette année sera « *L'année de tous les défis !* » Tout un programme pour vos enfants qui devront faire preuve d'imagination, d'ingéniosité, de persévérance et de motivation pour relever les différents challenges !!

Nous souhaitons la bienvenue à plusieurs personnes cette année :

- Céline MICHAUD qui enseignera en classe de CE2CM1.
- Caroline GOGUET qui sera en classe de CE1CE2 tous les jeudis.
- Marie LE GOFF qui fera le ménage de l'école.



Nous souhaitons une très belle année scolaire à tous les élèves, à l'APEL, l'OGEC et à toutes les familles.

Au nom de l'équipe enseignante,
Céline MALIDIN – Chef d'établissement

LES EFFECTIFS, LES ENSEIGNANTS, LE PERSONNEL OGEC

L'école comptera à la rentrée **149 élèves** répartis en **SIX** classes :

- ◆ 14 PS2 et 14 MS avec Mme **Céline MALIDIN**, chef d'établissement et Mme **Muriel JAHIER** le mardi et un vendredi/3
- ◆ 17 GS et 11 MS avec Melle **Anaïs REMIGEREAU** et Mme **Eva OUVRARD** le jeudi
- ◆ 11 CP et 8 CE1 avec Mme **Stéphanie JUGIAU**
- ◆ 9 CE1 et 15 CE2 avec Mme **Charlène BATY** et Mme **Caroline GOGUET** le jeudi. Mme **Camille PEAUDEAU**, étudiante, sera présente plusieurs semaines encore cette année.
- ◆ 17 CM1 et 8 CE2 avec Mme **Céline MICHAUD**
- ◆ 25 CM2 avec Mme **Angélique HERBRETEAU**

Isabelle CHUPIN, enseignante spécialisée sera présente à l'école sur deux ou trois périodes dans l'année. Elle viendra sur deux demi-journées.

Céline MALIDIN sera déchargée de sa classe le mardi et un vendredi sur trois pour ne traiter que les dossiers de direction. **Muriel JAHIER**, Professeur des Ecoles assurera la classe de PS MS ces jours-là.

Katia ROBIN (ASEM) interviendra auprès des enfants de PS MS, au périscolaire et sur le trajet cantine.

Audrey PELLOQUIN (ASEM) interviendra auprès des enfants de MS GS, au périscolaire et sur le trajet cantine.

Marie LE GOFF (Agent de service et d'entretien) fait le ménage à l'école.

Agnès DAVID responsable du restaurant scolaire, communiquera avec vous tout au long de l'année pour vous transmettre toutes les informations utiles pour le temps de la pause déjeuner. Elle assure aussi la surveillance du grand portail le matin, intervient au périscolaire.

Marie Hélène DAVID surveille le portail le matin, intervient aussi au périscolaire et au service à la cantine.

Carine BRILLAUD-MAUGET assure les trajets école-cantine et surveille les élèves en récréation lors de la pause déjeuner. Elle surveille aussi la sieste des MS et fait le ménage de l'étage.

Manon GARNIER intervient à la cantine.

LES CYCLES d'APPRENTISSAGE

L'organisation par cycles d'enseignement permet de prendre en compte la progressivité des apprentissages et les besoins des élèves pour les accompagner dans l'acquisition des compétences.

Le nombre et la durée des cycles tout au long de la scolarité obligatoire ont été redéfinis. L'école maternelle constitue depuis la rentrée 2014, un cycle à part entière. La création d'un cycle associant les deux dernières classes de l'école élémentaire et la classe de sixième doit favoriser une meilleure continuité pédagogique entre l'école et le collège.

Le **cycle 1**, cycle des apprentissages premiers, dure trois années avec la Petite Section, la Moyenne Section et la Grande Section. C'est une école qui s'adapte aux jeunes enfants et organise des modalités spécifiques d'apprentissage : apprendre en jouant, en réfléchissant, en résolvant des problèmes, en s'exerçant, en se remémorant et en mémorisant.

Le **cycle 2**, cycle des apprentissages fondamentaux, correspond aux trois premières années de l'école élémentaire appelées respectivement : cours préparatoire, cours élémentaire première année et cours élémentaire deuxième année ;

Le **cycle 3**, cycle de consolidation, correspond aux deux années de l'école élémentaire suivant le cycle des apprentissages fondamentaux et à la première année du collège appelées respectivement : cours moyen première année, cours moyen deuxième année et classe de sixième.

RAPPEL DES HORAIRES

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi :

Matin : 8 h 45 – 12 h 30

Après-midi : 14 h 00 – 16 h 30

L'accueil des enfants se fait à **8h30** dans les classes. La classe commence à **8h45 pour tout le monde**.

ATTENTION : Les parents veilleront à ce que les horaires soient respectés pour le bon déroulement de la classe

La surveillance est assurée un quart d'heure avant le début des cours. Aussi, les portes ne seront ouvertes **qu'à partir de 8 h 30 le matin et 13 h 45 l'après-midi**.

LE CALENDRIER SCOLAIRE

Rentrée des enseignantes	Mardi 30 août 2022 avec les portes ouvertes de 18h00 à 19h00.	
Rentrée scolaire des élèves	Jeudi 1 ^{er} septembre 2022	
Vacances de la Toussaint	Samedi 22 octobre 2022	Lundi 7 novembre 2022
Vacances de Noël	Samedi 17 décembre 2022	Mardi 3 janvier 2023
Vacances d'hiver	Samedi 11 février 2023	Lundi 27 février 2023
Vacances de printemps	Samedi 15 avril 2023	Mardi 2 mai 2023
Pont de l'Ascension	Pas d'école du mercredi 17 Mai au dimanche 21 Mai 2023 inclus.	
Pentecôte	Pas d'école le Lundi 29 Mai 2023	
Vacances d'été	Samedi 9 juillet 2023 au matin	

SORTIE DES ELEVES

Nous vous rappelons qu'à partir du moment où les enfants sont avec leurs parents, ils ne sont plus sous la responsabilité des enseignants.

RAPPEL : Pour la sortie de 12 h 30, les enseignantes restent au portail jusqu'à 12 h 40 dernier délai. Pour la sortie de 16 h 30, les enseignantes assurent une surveillance jusqu'à 16 h 40 au maximum, donc il est préférable de ne pas dépasser cette heure-là et de prendre des dispositions pour venir chercher vos enfants avant 16 h 40. Vous comprendrez qu'on est en droit de s'inquiéter après cette heure-là et que les enseignantes se permettront de vous appeler.

ABSENCE DES ELEVES

Toute absence prévisible doit être signalée plusieurs jours à l'avance ; toute absence imprévisible doit être signalée le jour même avant la rentrée des classes (par téléphone au 07 83 74 69 04) et justifiée par écrit au retour de l'enfant (Utilisez les bulletins d'absence). Le certificat médical n'est exigible que dans le cas où l'enfant a contracté une maladie contagieuse.

En maternelle : à défaut d'une fréquentation régulière, l'enfant pourra être rayé de la liste des inscrits et rendu à sa famille par le directeur de l'école qui aura, préalablement à sa décision, réuni l'équipe éducative.

En élémentaire : La directeur est tenu de signaler chaque fin de mois à l'Inspecteur d'Académie les élèves ayant manqué la classe sans motif légitime ni excuse valable au moins 4 demi-journées dans le mois.

ASSURANCE DES ELEVES

NOUVEAU : Comme l'an passé, l'école oblige à tous les élèves l'assurance de la mutuelle Saint Christophe. Elle coûte 5 € pour l'année scolaire. Elle sera payée par tous dans les contributions scolaires. (soit 0.50 € par mois).

Ceci n'est pas une proposition. Il vous revient de compléter celle-ci par une autre assurance si vous ne la trouvez pas suffisante. Sachez que la majorité des élèves des établissements catholiques de Vendée, écoles, collèges et lycées sont assurés par les Mutuelles Saint Christophe.

LA SECURITE AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT

Les portails de l'école seront fermés à clé pendant le temps scolaire. Une sonnette a été installée à gauche du portail des maternelles. Lorsque votre enfant revient d'un rendez-vous, il devra sonner pour pouvoir entrer. Nous vous demandons de patienter avec lui le temps que le portail s'ouvre.

Des exercices d'évacuation (liés aux incendies) et des exercices de confinement (liés aux intrusions) ont lieu dans l'année. Les premiers se feront avant la Toussaint.

LE REGLEMENT INTERIEUR de l'ECOLE NOTRE DAME

Le règlement définit les règles de fonctionnement de l'école en général et de notre école en particulier. Son but est de faciliter la vie de tous dans l'école.

Il a été lu et signé sur la fiche de renseignements rendu à la direction fin juin 2022.

Vous retrouverez une version numérique sur le site de l'école.

RETRIBUTIONS

Vous avez cette année signé le contrat de scolarisation qui vous a permis de choisir le montant des rétributions pour la rentrée prochaine. Le paiement des rétributions se fera par prélèvement automatique de septembre à juin. Les nouvelles familles ont rempli une autorisation de prélèvement et transmis leur RIB.

Les rétributions sont proposées cette année à :

1 enfant : 29 € par mois

2 enfants : 58 € par mois

3 enfants : 82 € par mois

RENCONTRE PARENTS / ENSEIGNANTS

Nous souhaitons qu'en cas de problème, vous n'hésitez pas à venir nous rencontrer (en prenant rendez-vous). Les problèmes qui se résolvent le mieux sont ceux dont on parle... avec ceux qu'ils concernent.

REUNIONS DE CLASSE

Une réunion de présentation vous ait proposé afin de mieux connaître et comprendre le fonctionnement de la classe de votre enfant. C'est un moment très important pour vous parents et aussi pour les enseignantes. Veuillez noter dès à présent les dates de réunion vous concernant :

PS **Mardi 4 octobre 18h30**
MS **Mardi 20 septembre 18h30**
GS **Mardi 27 septembre 18h30**
CP **Jeudi 15 septembre 18h30**
CE1 (Stéphanie) **Jeudi 22 septembre 18h30**
CE1 CE2 **Jeudi 29 septembre 18h30**
CE2 CM1 **Lundi 19 septembre 18h30**
CM2 **Mardi 27 septembre 18h30**

A NOTER

Jeudi 22 septembre présentation 1^{ère} communion aux parents de CE2 (20h à Rocheservière)

Dimanche 14 Mai Première communion

Dimanche 11 Juin Profession de Foi aux Brouzils

RENDEZ-VOUS AVEC LE CHEF D'ETABLISSEMENT

Vous pouvez me rencontrer à l'école en prenant rendez-vous au moins 2-3 jours avant. Pour toute demande, je vous remercierai de m'en donner l'objet.

LES ANNIVERSAIRES et LA PAUSE GOÛTER

Depuis l'année dernière, les bonbons ne sont plus autorisés à l'école. Pour fêter l'anniversaire de votre enfant, nous lui proposons de partager un ou plusieurs de ses centres d'intérêt avec sa classe. N'hésitez pas à vous rapprocher de l'enseignante de votre enfant pour plus de renseignements.

NOUVEAU Il est proposé à votre enfant d'apporter un goûter pour le milieu de matinée. Afin de réduire au maximum les déchets, seuls les fruits ou légumes coupés sont autorisés. (*à mettre dans une boîte notée à son prénom pour les maternelles*)

COMMUNICATION PAR MAIL

Comme chaque année et afin que vous sachiez ce qui se passe à l'Ecole Notre Dame, chaque mois vous recevrez le « Point Infos » par mail.

L'équipe enseignante et moi-même souhaitons vraiment qu'un dialogue constructif s'établisse à l'Ecole Notre Dame, donc n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques (positives comme négatives) en les notant sur les cahiers de liaison ou feuilles libres ou en répondant au mail envoyé.

Chaque classe possède sa boîte mail ce qui permet une communication aisée avec l'enseignante de votre enfant.

Nous nous efforcerons, la direction et les enseignantes, à ne vous envoyer des mails que du lundi au vendredi de 8h à 18h30. De même, la direction et l'équipe enseignante ne répondront plus aux mails en dehors de ces créneaux.

AUTRES INFORMATIONS

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site de l'école à l'adresse suivante :

<http://stsulpiceleverdon-notredame.fr>

Nous essaierons de faire vivre au mieux ce site ! N'hésitez pas à le consulter de temps en temps.

CANTINE

Agnès DAVID, responsable du restaurant scolaire, communiquera avec vous tout au long de l'année pour vous transmettre toutes les informations utiles pour le temps de la pause déjeuner. **Nous rappelons que les absences pour la cantine doivent être signalées directement à la cantine : par téléphone (02.51.42.44.24) ou par mail (cantine.stsulpice@yahoo.com)**

RAPPEL : En cas d'absence prévue, prévenir au plus tard, la veille de l'absence avant 9h00.

Pour les plannings mensuels, la transmission doit être faite avant le 25 du mois précédent.

Pour les présences exceptionnelles, il est impératif d'en faire la demande au plus tard la veille avant 9h00.

PERISCOLAIRE

Directrice : Mme **ROBIN Katia**

Animatrices : Mme PELLOQUIN Audrey, Mme DAVID Agnès, Mme DAVID Marie Hélène.

Toutes les informations concernant le périscolaire vous seront transmises dans le cartable de votre enfant.

Nous **vous demandons de bien respecter les règles d'inscription du périscolaire**. En effet, vu l'augmentation des effectifs, accepter des élèves non-inscrits le matin ou le soir engendre souvent un changement dans l'encadrement (taux à respecter : 1 adulte pour 12 enfants).

Respectons les règles afin de ne pas mettre le personnel et les enfants accueillis au périscolaire en difficulté. Merci de votre compréhension.

Nous rappelons que les absences pour le périscolaire doivent être signalées directement au périscolaire : par téléphone (02.51.40.95.37) ou par mail (cap.gribouille@orange.fr).

Toute l'équipe enseignante
vous donne rendez-vous
Le **MARDI 30 AOÛT** entre 18h00 et 19h00
pour les Portes ouvertes des différentes classes.
C'est l'occasion de venir déposer vos affaires
et discuter avec l'enseignante.
Puis, le jour de la rentrée :
le **JEUDI 1er SEPTEMBRE**

Céline Malidin
Chef d'établissement